

R É P U B L I C F R A N Ç A I S E
DÉPARTEMENT
DU GERS



ARRIVÉ LE

09 OCT. 2026

Mairie de Condom

137281

AVIS A LA BATELLERIE

DEST.	INFO	SUIVI
MAIRE		
DGS		
AG		✓
RH		
MARCHES		
COMPTA		
POP		
GENERAL		
DST		
URBA		
COM		
ASSO		
PM		

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoïse
pour la période du 1er avril au 31 octobre 2026.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE-SUR-BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM jusqu'à la limite nord du département du Gers.

VU l'avis à la batellerie en date du 31 mars 2026 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse Gersoïse entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers, en direction du Lot & Garonne, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

ARTICLE UNIQUE

La rivière Baïse navigable gersoïse est réouverte dans sa globalité à compter du 9 octobre (9h00) à toute navigation, depuis le port de Valence-sur-Baïse jusqu'à la limite nord du Département (en direction du Lot et Garonne).

Fait le 08/10/2026 à AUCH

Le Président,

Par délégation,

Le Chef du Service Mobilités

Patrice BARATTO